

CHUZELLES



INFORMATIONS

N° 12
JUN 1983

CHUZELLES

INFORMATIONS

N° 12

JUIN

1983

Le mot du Maire	page.3
Budget primitif 1983.....	4
Elections du 6 mars	9
Commissions	12
Délibérations du Conseil municipal	15
Carrière	19
Fleurissement de la France	21
Voirie	22
Stade	24
Permis de construire	27
Dépenses des Syndicats	31
L'écriture : depuis 1683	32
Bâtiments	34
Permis de chasser	36
Fête des mères	37
Repas des Anciens	38
Assainissement	41
Bois communal	42
Marché	44
26 conscrits	45
Divers	46
Demandeurs d'emploi	49
Nos jeux	50
Etat civil	53
La Mairie à votre service	55

LE MOT DU MAIRE

Depuis le 6 mars 1983 , une nouvelle municipalité oeuvre aux destinées de la Commune de Chuzelles ...

En effet, par votre vote du 6 mars, sans équivoque et dès le premier tour , vous avez tenu à ce que la municipalité sortante soit reconduite dans ses fonctions. Je vous en remercie bien sincèrement et vous assure que anciens et nouveaux conseillers collaboreront pour le mieux être de Chuzelles , chacun prenant ses responsabilités dans les commissions qu'il a choisies .

Dans les prochains mois et futures années, le nouveau Conseil municipal aura à réaliser les travaux inscrits à son programme :

- 1° / Assainissement : rattachement sur VIENNE en priorité , puis, ensuite , les quartiers nord du village .

- 2°/ Entretien régulier de la voirie

- 3°/ Continuation et amélioration du réseau d'Electrification rurale

- 4°/ Gros travaux aux Bâtiments communaux :
(toits - façades)

- 5°/ Création d'une Ecole maternelle :

Toutes ces réalisations demanderont un gros effort financier

En cette période de vacances , je souhaite à tous, de bons congés .

BUDGET AM PRIMITIF 1983

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Denrées et Fournitures	83 500
dont Combustibles	60 000
Fournitures scolaires	10 000
Soit 4,49 %	
Frais de personnel	460 000
dont Charges sociales	110 000
soit 24,70 %	
Impôts et Taxes	2 000
soit 0,10 %	
Travaux et Services extérieurs	301 907
dont Entretien des bâtiments	21 000
Entretien de la voirie	140 407
Electricité, Eau, Gaz, Assainissement	130 000
soit 16,21 %	
Participations et Contingents	369 500
dont Aide sociale	98 000
Contingent service incendie	13 000
Participation aux charges intercommunales	250 000
soit 19,84 %	

Allocations, Subventions	25 100
soit 1,35 %	
Frais de gestion générale	94 800
soit 5,10 %	
Frais financiers	342 200
soit 18,38 %	
dont Remboursements d'intérêts	340 200
Prélèvement pour dépenses d'investissement	183 100
soit 9,83 %	
TOTAL	= 1 862 107

RECETTES :

Produits de l'exploitation	110 000
dont Carrière	40 000
Redevance des ordures ménagères	70 000
soit 5,90 %	
Produits domaniaux	24 000
dont location des immeubles	20 000
soit 1,29 %	
Produits financiers	1 050
soit 0,06 %	
Recouvrement de subventions	119 398
dont droit de raccordement assainissement	50 000
soit 6,41 %	

Dotation globale de fonctionnement		703 270
soit 37,77 %		
Impôts indirects		9 450
soit 0,51 %		
Impôts directs autres que contributions		7 320
soit 0,39 %		
Contributions directes		887 619
dont impôts directs	791 194	
soit 47,67 %		
	TOTAL =	<u>1 862 107</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Remboursement d'emprunts		183 100
soit 37,53 %		
Travaux de bâtiments communaux		91 081
soit 18,67 %		
Travaux de voirie		198 000
soit 40,58 %		
Travaux d'électrification rurale		15 683
soit 3,22 %		
	TOTAL =	<u>487 864</u>

RECETTES :

Prélèvement sur recettes de fonctionnement		183 100
soit 37,53 %		
Récupération de T. V. A.		150 000
soit 30,75 %		
Taxe Locale d'Equipement		50 000
soit 10,25 %		
Récupération de T. V. A. sur électrification		15 683
soit 3,21 %		
Subventions départementales		89 081
soit 18,26 %		
	TOTAL =	<u>487 864</u>

BUDGET TOTAL 1983

RECETTES ET DEPENSES	=	2 349 971
----------------------	---	-----------

En comparant ce budget avec le précédent, on s'aperçoit qu'il est en hausse de 248 991 francs, soit 11,85 %. Les bases d'imposition ayant été augmentées par les services fiscaux, le fait de nouvelles constructions et d'implantations d'entreprises nouvelles assujetties à la T. P., la pression fiscale doit se situer un peu en dessus de 10 %. Le taux de la taxe d'habitation ayant été modifié, cet impôt subira une hausse un peu supérieure.

La plus importante augmentation de dépenses est au chapitre participation aux charges intercommunales qui permet à la commune d'adhérer aux divers syndicats de la région et par là même de profiter de réalisations collectives scolaires, sportives, ou simplement d'aménagements utiles.

Les frais de personnel sont en hausse de 90 000 francs; les charges sociales à elles seules subissant une augmentation de 35 000 francs.

Les chapitres Voirie et Bâtiments communaux ne sont pas suffisamment pourvus, il faudra recourir à l'emprunt pour assurer le financement de tous les travaux.

ELECTIONS DU 6 MARS 1983

Le Conseil municipal tient à remercier chaleureusement tous les nombreux Chuzelloises et Chuzellois qui, lui faisant confiance, ont assuré l'élection de tous ses membres dès le 6 Mars, la moyenne des voix étant de 383 pour la liste d'Entente communale et de 250 pour la liste "Pour CHUZELLES, notre village, aujourd'hui...demain".

Il est à noter la curiosité du scrutin qui fait ressortir un écart de 80 suffrages entre le 1er et le dernier, écart identique pour les deux listes.

Il est réconfortant de constater que, par 59 % des suffrages exprimés, une forte majorité a approuvé, à la fois le travail accompli et le programme présenté.

Fortes de cet appui, la nouvelle équipe s'emploiera à poursuivre l'oeuvre entreprise afin d'assurer aux Chuzellois un maximum de bien-être tout en conservant à notre village son caractère rural et son cadre de vie paisible et accueillant.

La première réunion du nouveau conseil municipal a eu lieu le 11 Mars sous la présidence de M. CHAINTREVIL, maire sortant et doyen d'âge.

Ouvrant la séance, celui-ci souhaitait la bienvenue aux nouveaux élus puis adressait un message de sympathie aux conseillers sortants, en particulier à M. Pierre

GERY et Mme Alice RIGAUDIN, qui, pendant près de 40 ans, ont siégé, sans discontinuer au conseil municipal et remerciait les associations pour leur action en faveur des enfants et adolescents.

On passait alors à l'élection du maire et des adjoints. Au premier tour de scrutin, M. CHAINTREUIL se voyait renouveler son mandat de maire et MM. Pierre CARRET, Joseph PLANTIER, Georges FARAVLT celui d'adjoints. A l'issue du 2ème tour, Mme Michèle GARDAIS nouvellement élue, se voyait attribuer le 4ème poste d'adjoint.

Inscrits : 894

Votants : 684 Pourcentage : 76,51 % des inscrits

Nuls : 34

Exprimés : 650

Majorité : 326

Ont obtenu :

LISTE D'ENTENTE COMMUNALE :

ELAIN Albert	421 voix	Réelu
BOIT Emile	366 voix	Elu
CARRET Pierre	414 voix	Réelu
CHAINTREUIL Jean	375 voix	Réelu
FARAVLT Georges	396 voix	Réelu
FAURE Maurice	416 voix	Réelu
Mme FRANCE Marcelle	368 voix	Elue

COMMISSION

Mme GARDAIS Michèle	388 voix	Elue
HYVERNAT Joël	342 voix	Elu
LARGEAU Charles	341 voix	Elu
Mme MAILLEUR Jacqueline	365 voix	Elue
PLANTIER Joseph	401 voix	Réelu
PRAS Michel	413 voix	Elu
RIGOLLIER Roger	378 voix	Réelu
ROYET Antoine	372 voix	Réelu

POUR CHEZELLES NOTRE VILLAGE AUJOURD'HUI...DEMAIN :

Mme ABEL-COINDOZ Yvonne	253 voix
AVALLET Bernard	285 voix
Mme BOREL Christiane	250 voix
BROYER Lucien	214 voix
COGNAT Gérard	257 voix
Mme COLLION Simone	239 voix
DIGONNET Jean	231 voix
DUJARDIN Claude	242 voix
EYMIN Marcel	256 voix
FAYOLLE Jean	294 voix
GARDE Jean-Pascal	231 voix
LEFEVRE Gilbert	222 voix
PESTY Bernard	267 voix
PREVITALI Jean	270 voix
ROUX Albert	242 voix

COMMISSIONS

DELEGUES ET FORMATION DES COMMISSIONS

Lors de sa réunion du 19 Mars, le Conseil municipal a procédé à la désignation de ses délégués au sein des divers syndicats intercommunaux auxquels adhèrent la commune de CHAZELLES et à la formation des commissions communales.

DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS :

SYNDICAT A VOCATION MULTIPLE :

Titulaires : MM. Joseph PLANTIER et Michel PRAS
Suppléants : MM. Joël HYVERNAT et Maurice FAURE.

SYNDICAT DES EAUX DU NORD DE VIENNE :

Titulaires : MM. Pierre GERY et Emile BOIT
Suppléants : MM. Pierre CARRET et Jean CHAINTREUIL.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE :

Titulaires : MM. Jean CHAINTREUIL et Pierre CARRET
Suppléants : Mme Marcelle FRANCE et Michèle GARDAIS.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMELIORATION DU CASERNEMENT DE LA GENDARMERIE D'ESTRESSIN :

Titulaires : MM. Emile BOIT et Pierre CARRET
Suppléants : MM. Michel PRAS et Georges FARAUULT.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES QUATRE VALLEES DU BAS-DAUPHINE :

Titulaires : MM. Albert BLAIN et Georges FARAUULT
Suppléants : MM. Michel PRAS et Antoine ROYET.

SYNDICAT MIXTE POUR L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ET SPORTIF DE L'AGGLOMERATION VIENNOISE :

Titulaires : MM. Joseph PLANTIER et Charles LARGEAU
Suppléants : Mme Michèle GARDAIS et M. Maurice FAURE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIENNE ET SA REGION POUR LA REALISATION D'UN CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL AVEC FOYER :

Titulaires : M. Albert BLAIN et Mme Marcelle FRANCE
Suppléants : Mme Jacqueline MAILLEUR et M. Joseph PLANTIER.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE VIENNE ET DE GIVORS :

Titulaires : MM. Jean CHAINTREUIL et Georges FARAUULT
Suppléants : MM. Antoine ROYET et Joseph PLANTIER.

BUREAU D'AIDE SOCIALE :

Titulaires : Mmes Marcelle FRANCE, Jacqueline MAILLEUR ; MM. Albert BLAIN et Georges FARAUULT.

COMMISSIONS MUNICIPALES :

BATIMENTS : MM. Antoine ROYET, Joël HYVERNAT, Emile BOIT, Maurice FAURE.

ENVIRONNEMENT, FLEURISSEMENT : Mmes Marcelle FRANCE, Jacqueline MAILLEUR, Michèle GARDAIS ; MM. Joseph PLANTIER et Charles LARGEAU.

FETES ET SPORTS : MM. Maurice FAURE, Albert BLAIN, Roger RIGOLLIER, Antoine ROYET, Charles LARGEAU, Georges FARAUULT, Michel PRAS ; Mme Michèle GARDAIS ; M. Joseph PLANTIER (stade).

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : MM. Jean CHAINTREUIL, Pierre CARRET, Georges FARAUULT, Emile BOIT, Roger RIGOLLIER, Joël HYVERNAT, Albert BLAIN ; Mmes Marcelle FRANCE et Jacqueline MAILLEUR.

ELECTRIFICATION RURALE : MM. Jean CHAINTREUIL, Pierre CARRET, Michel PRAS, Mme Michèle GARDAIS.

CANTINE SCOLAIRE : MM. Jean CHAINTREUIL, Maurice FAURE, Roger RIGOLLIER, Charles LARGEAU.

MILLE-CLUB : MM. Georges FARAUULT, Joël HYVERNAT, Albert BLAIN, Mme Michèle GARDAIS.

FINANCES : MM. Jean CHAINTREUIL, Pierre CARRET, Emile BOIT, Mme Jacqueline MAILLEUR.

BULLETIN MUNICIPAL : Tirage : MM. Pierre CARRET, Joseph PLANTIER, Georges FARAUULT et Maurice FAURE.

VOIRIE : (voir SIVOM) MM. Joseph PLANTIER, Michel PRAS, Joël HYVERNAT, Maurice FAURE, ROYET Antoine.

DELIBERATIONS DU C. M.

Réunion du C.M. du 24.02.1983

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Vote du BUDGET PRIMITIF 1983 :

Il s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes

- section de fonctionnement :	2 349 971 ^{1 862 107} F
- section d'investissement :	487 864 F

Vote des taux de contributions directes :

Taxe d'habitation :

8,50 %	bases notifiées	produit
	3 501 580	297 634

Taxe foncière
s/prop. bâties

II,20 %	950 000	106 400
---------	---------	---------

Taxe foncière
s/prop. non b.

57,94 %	312 920	181 306
---------	---------	---------

Taxe profes-
sionnelle

15,10 %	1 363 300	205 858
---------	-----------	---------

791 198

Vote convention ROMET & Cie , pour exploitation de la carrière communale, pour un an.

REUNION DU C.M. du 26 avril 1983

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Sous la présidence de M. CHAINTREUIL Jean ,
le Conseil municipal, réuni au complet traite des
questions suivantes :

- Programme de Voirie 1983 : Le devis établi par
M. l'Ingénieur des T.P.E. s'élève à 180 000 Francs
- Travaux de réfection de chaussée : 87.400 F H.T.
 - . I 400 m2 sur la V.C.N°1
 - . 500 m2 sur la V.C.N°2
 - Travaux de revêtement d'entretien : 63 750 F. H.T.
 - . 4 100 m2 sur la V.C.N°2
 - . 2 275 m2 sur la V.C.N°6

Élargissement des voies communales I, 3, 5, 11, et
St-Maxime : liste des propriétaires cédant gratui-
tement ou vendant au prix de 8 F le m2 le terrain
nécessaire aux élargissements.

Assainissement : La 3 ème tranche des travaux con-
siste en la pose de l'égout collecteur en direction
de Vienne.

Employé de voirie: Le poste d'ouvrier temporaire de
la voie publique est transformé en poste d'ouvrier
d'entretien de la voie publique à temps complet à
compter du 1er mai 1983.

Travaux bâtiments : Le Conseil municipal décide
de nouveaux travaux: réfection du toit du presbytère.

Panneaux d'affichage : demande sera faite à Monsieur
Vaganay pour autorisation de construire un mur des-
tiné à l'affichage en retour de celui de la commune.
Jeux de boules : des jeux de boules seront créés
pour les anciens , dans le jardin de l'ancienne école
de filles. Ces jeux ne seront ouverts que lors des
réunions du club.

Chauffage du Groupe scolaire : un renouvellement
de contrat est demandé à l'entreprise Gonnet.

Parcelle de terrain limitrophe du stade: Monsieur
le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le
SOUS-PREFET précisant que la décision de cession
serait prise assez rapidement par les Domaines.

Étude d'urbanisation des coteaux Nord : Le Conseil
donne son accord pour que l'étude se poursuive au
sud.

Coupes de bois en forêt communale de Côte Renard:
Les coupes 5,6,7,8,9 et partie de 10 seront ven-
dus sur appel d'offres , uniquement à des habitants
de Chuzelles. Les soumissions , sous double enve-
loppe, seront reçues au secrétariat jusqu'à fin
juillet.

École maternelle: candidature de Chuzelles pour la
construction d'une école maternelle.

Classe démontable : Le C.M. approuve la Convention à intervenir entre le Département et la Commune pour la location (année scolaire 1983-1984) du bâtiment double existant (2 classes) .

Coût de la location en 1984 : 10.000 Francs.

Lettres de particuliers : Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs lettres de particuliers .

Réponse en est faite par le Conseil municipal.



CARRIÈRE

La carrière à son début était municipale, à caractère uniquement local et tous les habitants de CHUZELLES pouvaient, selon leurs besoins, prendre du gravier.

Lors de gros travaux d'autoroute A7, les entreprises soumissionnaires ont sollicité de la municipalité la fourniture de grosses quantités de gravier moyennant certaines conditions de découverte, d'exploitation et de redevances.

Après l'exploitation de la carrière par diverses entreprises de la région, c'est l'entreprise ROMET Louis qui en devient exploitant exclusif le 1er Janvier 1977 ; cependant, tout propriétaire foncier a droit à 10m³ de gravier gratuits par an.

Convention du 6 Décembre 1982 entre les soussignés M. Jean CHAINTREUIL, Maire de la Commune et M. Gilbert FANJAT, P.D.G. de l'Entreprise ROMET Louis :

Il est convenu que

- L'Entreprise autorise le prélevement de gravier par :
- Tout propriétaire foncier muni d'un bon délivré en mairie (10 m³)
- La commune pour ses besoins propres.
- L'Entreprise effectuera la découverte à ses frais.
- Elle exploite par terrasses et rampes sur la partie Nord-Ouest.
- A la fin de chaque année, l'Entreprise acquittera une redevance de 4 F par m³ de gravier et 1 F par m³ de déblais.
- Les immondices (SAUF ORDURES MENAGERES) seront reçues en lieu fixé, uniquement le samedi après -midi.

FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

FLEURISSEMENT

Un village propre et fleuri est le souhait de tous. La commission municipale pour le fleurissement et l'environnement poursuit son action.

Cette année, en fleurissant la cour de leur école, les enfants sont venus se joindre aux nombreux participants.

Pour 1983, notre commune est inscrite au concours des villages fleuris.

Les inscriptions seront reçues en Mairie jusqu'au 10 Juillet. Le jury effectuera une première sélection entre le 25 Juin et le 1er juillet pour le concours départemental.



Les pluies abondantes de ce printemps ont occasionné de gros dégâts sur les voies communales, entraînant de ce fait beaucoup de travaux imprévus.

- RIVAL : Le 26 avril un glissement de talus entraînant arbres et lignes téléphoniques avait complètement obstrué la route, isolant du même coup une dizaine de maisons.

Les pompiers de Vienne sont intervenus sur les lieux vers 21 Heures avec les responsables de Voirie. Etant donné l'importance du sinistre, les travaux durent attendre le jour pour être entamés par l'entreprise ROMET & C° venue pour la circonstance assister les employés communaux.

- aux MARTINIÈRES : - par l'entreprise Romet & C° :
Elargissement DE LA VOIE N° I avec décaissement et pose de tuyaux sur la traversée de la voie pour collecter l'eau de la combe. De plus, le fossé a été refait jusqu'à hauteur du clos RICHARD. Ce dernier a profité du matériel (à ses frais) pour réaliser le prolongement du fossé sur sa propriété.

- Par l'entreprise SACER :
Cylindrage avec soufflage sur la voie n° I. Remise en forme sur I50 M avec cylindrage et soufflage sur la voie N° 2.

D'autre part, il a été fait appel deux fois à l'entreprise SIMON pour refaire des fossés bouchés et curer certaines parties du bief des aberaux.

Monsieur CHAUMAT a travaillé quelques journées pour le raclage de bordure et la remise en état des chemins non goudronnés.

- Travaux effectués par le tracto-pelle du SIVOM :
Ramassage de bordure et curage des fossés.

Pose de tuyaux sur la traversée de la route au croisement de Thiers avec création d'un fossé (tuyaux pris en charge par les riverains)

TRAVAUX PREVUS ou en cours :

- par nos employés communaux :

Traçage de la ligne blanche sur la route des Martinières, chemin de Boussole.

Marquage au sol du croisement de Pauphile.

Pour ce premier semestre : 18 Tonnes d'enrobé à froid ont été nécessaires pour boucher les trous.
De nouveaux panneaux de signalisation vont être mis en place.

- Par l'entreprise DUMAS :

Revêtement des voies de Tourmente et des Serpaizières.

STADE

La création du stade municipal touchant à sa fin, il nous est apparu nécessaire de vous communiquer l'état financier global de cette importante réalisation .

En 1974, il a fallu tout d'abord acquérir le terrain d'une superficie totale de 18 480 m2 pour un prix de 56 000 F , tous frais compris .

L'Entreprise ROMET & Cie, retenue pour la confection de la plateforme de jeu avec un devis de 296 380 Francs , commença les travaux , stoppés pendant environ deux mois , suite à la découverte d'une source. Une dépense supplémentaire de 40 000 Francs fut nécessaire afin d'assainir le terrain , pose de janolène comprise .

La mise en place des buts par l'Entreprise Curtet coûta 2 880 F , l'achat et la pose des poteaux bois supportant les filets de protection, les filets eux-mêmes revinrent à 21 374 F. L'entretien de la pelouse par l'entreprise Chazal de Bron s'éleva à 11 324 Francs. Un passage entre les deux terrains fut l'entreprise Gonin-Rousset pour la somme de 956 F. La fourniture et la pose de la main-courante était prévu dans le devis initial de l'entreprise ROMET.

DEPENSES POUR LE TERRAIN DE JEU :

Achat du terrain	53 000 F
Frais notariés	3 500 F
Entreprise ROMET	313 248 F
Travaux supplémentaires	40 000 F
Buts	2 880 F
Poteaux bois + Filets	21 374 F
Entretien pelouse (Entr. CHAZAL)....	11 324 F
Passage entre les deux terrains.....	956 F

TOTAL ... 446 282 F

VESTIAIRES :

Leur construction prit inévitablement quelques retards , pas toujours bien ressentis par certains, mais qui se déroula assez bien dans l'ensemble.

Voici le tableau des sommes versées pour la construction de ces vestiaires :

M. CHIOSO Serge , maître d'oeuvre	25 911,27 F
M. ABEL-COINDOZ Jacques, Lot N° 1, maçonnerie.....	133 186,49 F
M. GUINET , Lot N° 2 , charpente et menuiseries	70 576,13 F
M. GUINET , Lot N° 3 , couverture et zinguerie	23 161,21 F
M. NUGUES Jean-Paul , Lot N° 4 , plomberie- sanitaire	29 813,81 F

M. MARTIN René , Lot N° 5 ,	
électricité	II 140,26 F
M. SCIAUX , carrelages	I8 434,47 F
M. REYNAZ , achat peinture	445,70 F
E.D.F.branchement.....	4 515,25 F
Entreprise ROMET, parking.....	2 659,00 F
M. ABEL-COINDOZ , trav.suppl....	I 210,08 F
Achat porte-manteaux	I 848,35 F
	<hr/>
TOTAL	322 902,02 F

COUT TOTAL DU STADE :

Terrain	446 282 F
Vestiaires	322 902 F
	<hr/>
Total	769 184 F

SUBVENTIONS :

achat terrain	I5 900 F
mise en forme et	
terrain foot	I40 000 F
vestiaires	I75 000 F
	<hr/>
	330 900 F
	<hr/>
	330 900 F

A la charge de la commune

(emprunts ou fonds libres) 438 284 F

Voilà donc un ~~grand~~ investissement que la municipalité s'était engagée à effectuer et qu'elle a mené à bien jusqu'au bout .

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Directeur Départemental communique :

" Pour améliorer la qualité des services rendus aux collectivités locales et à la population par le service public qu'est la Direction Départementale de l'Équipement, la subdivision de VIENNE assurera entièrement l'instruction administrative et technique des dossiers de demandes de permis de construire et des certificats d'urbanisme"

Les dossiers devront être déposés ou adressés par les demandeurs à la subdivision de VIENNE, 1, place Saint-Louis à VIENNE accompagnés du reçu délivré par la Mairie. Il en sera de même pour les déclarations d'ouverture de chantier ou d'achèvement de travaux.

Ces dispositions doivent permettre un contact plus facile de l'administration avec les élus et les administrés, favoriser le règlement des difficultés mineures qui peuvent se présenter et conduire à un raccourcissement des délais.

Pour tout permis délivré, et dès le commencement des travaux, l'imprimé "ouverture de chantier" doit parvenir rapidement en mairie ou au bureau de l'équipement. Il en est de même pour "l'achèvement des travaux". De plus les intéressés doivent se conformer au permis de construire.

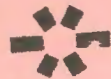
Au cours du 1er semestre 1983, les permis de construire suivants ont été délivrés :

<u>NOM ET PRENOM DU PETITIONNAIRE</u>	<u>NATURE DE LA CONSTRUCTION</u>	<u>NUMERO DU PERMIS</u>	<u>DATE DU PERMIS</u>
POINGT Colette	: Hangar agricole	82.50.299	: 16.09.82
TERRIER Maurice	: Abri de voitures	82.50.921	: 22.11.82
ROYET Philippe	: Serre en verre plus hangar métallique	82.50.929	: 30.11.82
PALIN Raymond	: Maison individuelle	82.50.863	: 03.12.82
HYVERNAT Joël	: Maison individuelle	82.51.126	: 10.02.83
LARGEAU Charles	: Extension bâtiment existant	82.51.150	: 18.02.83
CHENAF Emmanuel	: Home mobile	82.51.249	: 11.03.83
FARAULT Georges	: Maison individuelle	83.50.080	: 17.03.83
STORA Marc	: Modifications extérieures	83.50.136	: 29.03.83
MEYER Marc	: Maison individuelle	83.50.063	: 14.04.83
BONIN Charles	: Abri de jardin	83.50.084	: 14.04.83
MALTEZ Jean	: Maison individuelle	83.50.199	: 14.04.83
NORMAND Pascal	: Maison individuelle	83.50.209	: 22.04.83
BESSON Guy	: Construction d'un balcon	83.V 0028	: 09.05.83
PRAS Michel	: Abri de jardin	85.50.221	: 26.04.83
BOURGUIGNON Gilles	: Aménagement intérieur et extérieur d'un bâtiment existant.	83.50.015	: 18.04.83

Il est rappelé que tous travaux :

- Création de portes, de fenêtres,
- Transformation de façade,
- Addition de construction (salle d'eau, véranda, etc..)

Doivent faire l'objet d'un PERMIS DE CONSTRUIRE.



DEPENSES DES SYNDICATS

Participation à la vie de divers syndicats intercommunaux :

Piscine.....	134 804, 38 F
S.I.V.O.M.....	4 779, 43 F
Syndicat des 4 Vallées.....	1 591, 59 F
Gendarmerie.....	105, 75 F
S.I.R.C.A.T.....	927, 60 F
Syndicat des Eaux.....	101 70 F
S.M.E.S.S.A.V.....	59 652; 52 F

Autres contingents :

Classe enfantine démontable....	2 000, 00 F
Aide Sociale.....	77 815, 89 F
Incendie.....	12 458, 25 F

---:---:---

ECRITURE : DEPUIS 1683

*... par ... de ...
 ... de ... de ...
 ... de ... de ...
 ... de ... de ...
 ... de ... de ...*

32

ECRITURE 1783 (Registres paroissiaux)

*... de ... de ...
 ... de ... de ...
 ... de ... de ...
 ... de ... de ...*

ECRITURE 1883 (Registres de l'Etat civil)

Cable alphabétique

Des Actes de mariage de la commune de Angoulême pour l'année 1883.

<i>Monsieur et Madame des Epoux</i>	N ^{os}	Des Actes
-------------------------------------	-----------------	-----------

ECRITURE 1983 (Registres de l'Etat civil) machine à écrire.

33

Lecture faite et invités à lire l'acte, les époux
 et les témoins ont signé avec Nous, Jean CHAIN-
 TREUIL, Maire de Chuzelles, Officier de l'Etat
 civil.

BATIMENTS

ECOLE : A la demande du personnel enseignant, le Conseil Municipal décide d'enlever les estrades de chacune des classes pour plus de sécurité. Aussi un revêtement plastique a-t-il été posé par l'Entreprise GARABEDIAN à la place des estrades.

Mais, Il fut signalé que les enfants ne pouvaient atteindre aussi facilement les tableaux. Il a donc fallu procéder à la recoupe de chaque estrade et à la repose de la partie aménagée.

Le montant s'élève à 3 796,39 F.

CANTINE SCOLAIRE : Une grille de défense a été demandée sur le côté Ouest. L'Entreprise CURTET a été chargée d'exécuter les travaux.

TRAVAUX EN PREVISION

ANCIENNE ECOLE : Sur le bulletin n° 11 du mois de Décembre 1982, le Conseil municipal avait décidé la réfection totale des façades et prévu aussi la pose des volets en bois pour remplacer ceux qui étaient usagés.

Après la réfection totale de la toiture effectuée l'année dernière, ces travaux seront reportés pour le budget 84 de la municipalité, car il fut constaté que des réparations seraient beaucoup plus urgentes sur le bâtiment

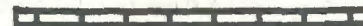
du presbytère.

PRESEYTERE : En effet, il semble nécessaire de procéder à la rénovation totale de la toiture de ce bâtiment. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises de la commune.

MILLE-CLUB : Un phénomène de condensation existe dans la grande salle; le Conseil municipal a décidé l'étude d'un système d'aération et d'évacuation des buées.

PANNEAU D'AFFICHAGE : Avec l'accord de M. VAGANAY, le Conseil municipal adopte le projet de construction d'un mur, près des W. C. publics, servant à l'affichage. Il sera réservé d'une part à la mairie et d'autre part aux sociétés de la commune. La barrière existante sur le mur actuel sera remplacée.

JEUX DE BOULES : A la demande du Club des Anciens de CHEZELLES, des jeux de boules seront aménagés dans le jardin de l'ancienne école. Ces jeux seront réservés uniquement au Club des Anciens.



PERMIS DE CHASSER

Les candidats ayant réussi à l'examen du permis de chasser doivent constituer auprès de la Mairie de leur domicile, le dossier réglementaire en vue de la délivrance de ce document.

Tout dossier qui serait adressé à la Préfecture, après le 31 AOUT 1983, ne pourra être satisfait pour l'ouverture de la campagne cynégétique 1983-1984.

PIECES A PRODUIRE :

- 1/ - Une demande sur formulaire spécial
- 2/ - Une déclaration sur les causes d'incapacités pouvant faire obstacle à la délivrance et au visa du permis de chasser.
- 3/ - Une fiche individuelle d'Etat Civil.
- 4/ - Le certificat de réussite à l'examen.
- 5/ - Pour les mineurs une autorisation de leur père, mère ou tuteur.
- 6/ - 2 photographies d'identité de moins de 3 mois (35 x 40 mm).
- 7/ - Une redevance de 55 F (Mandat PTT, Virement bancaire ou CCP à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Isère). L'attention est attirée sur le fait que les chèques bancaires encaissés par la régie des recettes de la Préfecture ne sont valables que trois semaines.

FETE DES MERES

Le 29 Mai, au Mille Club, de très nombreux Chuzellois fêtaient les mamans et le soleil était enfin présent.

A l'arrivée une agréable surprise attendait toutes les mères de famille car une magnifique rose leur était offerte par l'Association Familiale.

Monsieur CHAINTREUIL "Maire de la Commune" s'adressa à toutes les mamans présentes ou retenues par diverses tâches de la vie ; il remercia l'assistance et en particulier, les institutrices et les enfants qui avaient fait d'admirables dessins ainsi que des panneaux sur les 4 saisons par la classe enfantine. C'est ainsi que Monsieur CHAINTREUIL offrit à la Directrice, Madame ROUX, des cordelettes pour le sport.

La chorale, dirigée par Madame PAYET, interprêta avec talent plusieurs chants qui furent très applaudis.

Et, pour clôturer cette cérémonie, un vin d'honneur accompagné de brioches, fut offert par la Municipalité.

REPAS DES ANCIENS

Lorsqu'arrivent les fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal pense aux anciens de la commune. La tradition est maintenant bien établie, chacun choisit selon sa convenance, soit le colis porté à domicile, soit le repas.

Celui-ci a eu lieu le Dimanche 16 Janvier dans la grande salle du Mille-Club, rassemblant 81 couverts.

Pour accueillir les invités du jour, Monsieur le Maire, les adjoints M.M. CARRET, PLANTIER, FARAUULT, Mme RIGAUDIN, plusieurs conseillers accompagnés de leur épouse ; pour tous c'est une rencontre amicale qui permet des contacts appréciés. Le Père ANDREO, curé de la paroisse s'est joint à nous, ainsi que Mme JANET, M. JANET, toujours à l'oeuvre avec son flash pour relater dans la presse les événements de notre village. Sont également présentes : Mme Michelle PRAS, Melle Chantal VALETTE, employées municipales.

Ainsi vers midi, notre Mille-Club s'anime, la bonne humeur et la sympathie s'installent d'emblée, parmi les groupes qui se forment çà et là, les conversations vont bon train, évoquant les joies et les soucis de chacun, la vie de son quartier.

Les tables si joliment préparées sont de bon augure pour ce qui va suivre. En effet, depuis tôt le matin, le Chef GINOT s'affaire dans sa cuisine et bientôt d'aimables serveuses nous présentent des mets des plus savoureux, tels que terrine de lièvre, mousse de brochet aux bisques d'écrevisses, jambon chaud sauce cassonade, gratin dauphinois... tandis qu'un bon vin rouge caresse agréablement les palais.

Si en peu de temps les appétits s'en trouvent quelque peu apaisés, il n'en est pas de même de l'ambiance qui, elle n'en devient que plus chaleureuse et plus bruyante, mais n'oublie pas cependant de laisser la parole à maints chanteurs et conteurs sans lesquels la fête ne saurait être complète.

L'heure du dessert nous permet de déguster un délice appelé "Ambassadeur" et nous donne le plaisir d'admirer le tout nouveau groupe folklorique de Chuzelles qui exécute avec brio plusieurs danses d'origines diverses; on ne ménage pas ses applaudissements envers le spectacle mais aussi pour le bon travail réalisé par ces dames.

Malheureusement, c'est toujours ce que l'on ressent en pareilles circonstances : le temps va s'écouler très vite ; alors qu'au travers des grandes baies vitrées apparaît déjà le déclin de ce jour d'hiver, voilà qu'il faut penser au retour à la maison et à ses habitudes quotidiennes...

Mais avant qu'on ne se sépare, Monsieur le Maire s'adresse à ses convives, exprimant le souhait que chacun garde un bon souvenir de cet après-midi de détente, présentant à tous ses vœux de bonne année pour 1983. A son tour, Mme NATIVEL, Présidente du Club des Anciens, prend la parole, adressant ses remerciements au Conseil Municipal, lequel se félicite de l'activité de cette association locale qui procure du "mieux-vivre" à bon nombre de Chuzelloises et Chuzellois.

ASSAINISSEMENT

Dans le bulletin précédent, datant de décembre 1982, nous vous faisons part de la situation des travaux d'assainissement . A cette époque, la première et la deuxième tranches étaient juste achevées . Chaque habitant concerné par cette nouvelle canalisation peut en apprécier maintenant le bon service.

Mais les travaux entrepris par le Conseil municipal de Chuzelles ne s'arrêtent pas là. En effet, il est nécessaire de songer à la mise en route de la troisième tranche. Cette dernière consistera en la pose de l'égout collecteur qui reliera la canalisation s'arrêtant actuellement au stade municipal au réseau de la Ville de Vienne en longeant la vallée de Leveau. Cela évitera la construction d'une station d'épuration sur le territoire de la commune.

Le coût de cette opération s'élèvera à I.920.000 F. Avant de pouvoir solliciter l'emprunt nécessaire , Monsieur le Maire se voit dans l'obligation d'attendre la décision de subvention .



BOIS COMMUNAL

Mise en vente de 5 lots de bois, tous délimités par des bornes numérotées de 10 à 5, les autres lots 4,3,2,1 n'étant pas à vendre dans l'immédiat.

Ces lots débutent par le N° 10, à gauche de l'entrée de la carrière, il n'en reste pratiquement rien, 12 mètres de large sur environ 25 mètres en montant dans le coteau.

Le N° 9 : 50 mètres sur 25 à 30 mètres.

Tous les lots ont à peu près la même largeur (voir plan)

Le lot N° 5 est le plus grand, mais les arbres sont moins gros.

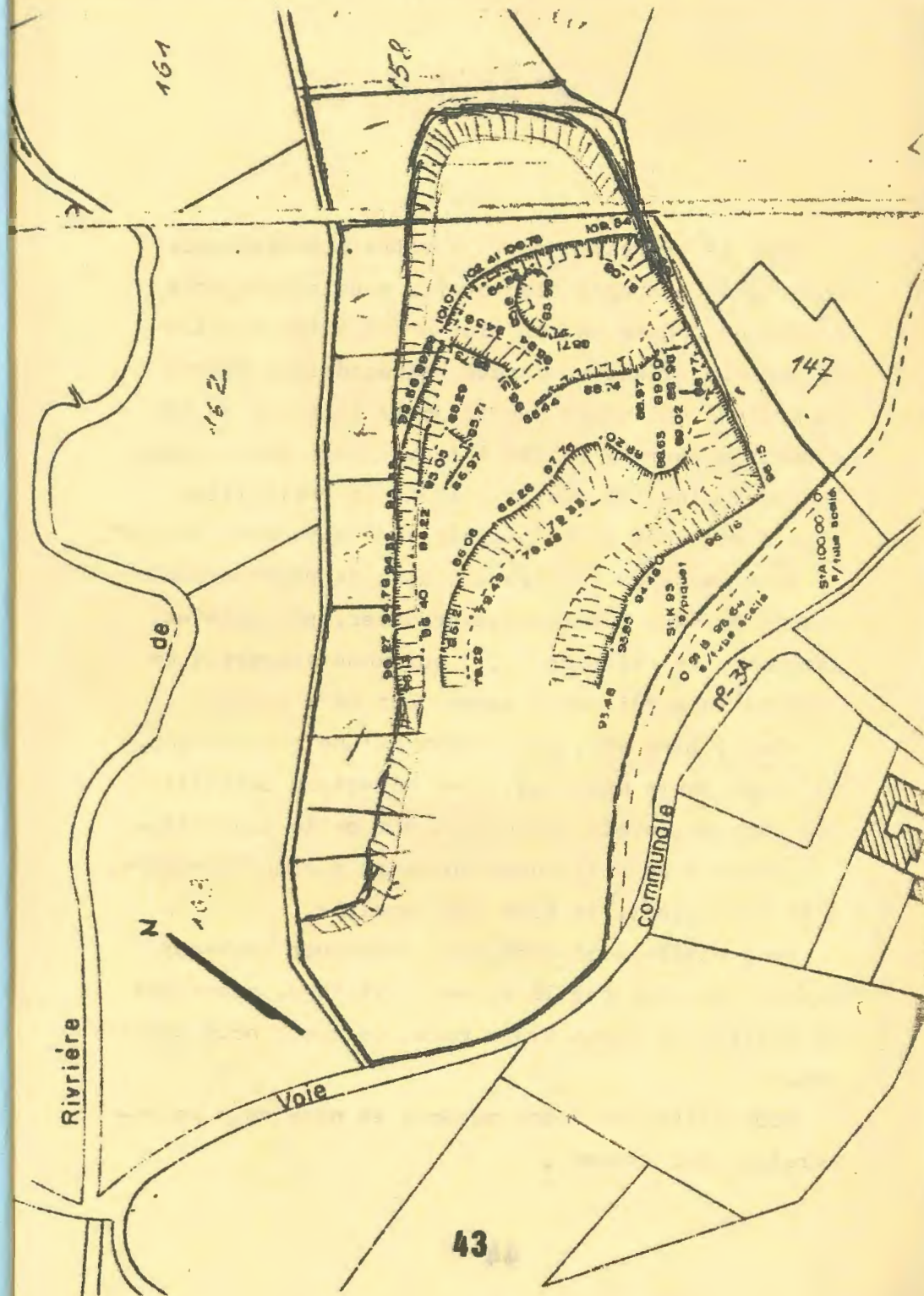
L'offre se fera sous enveloppe cachetée, sans nom apparent. Il faudra procéder de la façon suivante :

- sur une feuille écrire le N° du lot désiré, le prix que vous proposez, ainsi que votre nom et votre adresse.

- placer cette feuille dans une enveloppe, la cacheter, ne rien écrire dessus

- puis la mettre dans une seconde enveloppe sur laquelle vous écrirez : COUPE DE BOIS - OFFRE et que vous déposerez au secrétariat.

La date du dépouillement auquel vous êtes invité à participer sera communiquée par voie de presse.



MARCHE

Dans le programme porté à votre connaissance, lors de la campagne électorale, nous avons émis l'idée de donner un peu plus d'animation à notre village en créant un marché hebdomadaire. Jeunes ou anciens qui n'ont pas toujours le temps ou les facilités pour se rendre à la ville la plus proche, auraient ainsi la possibilité de se ravitailler plus facilement et le plaisir de "faire leur marché".

Nous avons eu des propositions de plusieurs marchands forains (boucher, charcutier, poissonnier, marchands de primeurs ...) qui nous suggèrent de choisir le mardi matin comme jour de marché.

Mais, bien sûr, cela n'est qu'une proposition, et avant toute décision, nous aimerions connaître vos besoins, avoir votre avis sur cette innovation.

Ci-joint un petit questionnaire à nous retourner, s'il vous plaît, le plus tôt possible.

Nous espérons bientôt nous retrouver nombreux, chaque semaine, sur la place du village, associant au plaisir de mieux vivre celui de mieux nous connaître.

Nous attendons votre réponse et nous vous en remercions par avance .

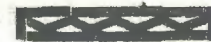
CONSCRITS

Et oui, 26 conscrits dont 21 garçons et 5 filles ont animé la vogue annuelle qui s'est déroulée sous une pluie tenace pendant les 4 jours de l'Ascension.

Mais cette pluie n'a heureusement pas terni la joie de nos conscrits.

Les Chuzellois ont apprécié leurs brioches et étaient très heureux d'accueillir chez eux ces jeunes bien sympathiques.

Leur bal du samedi soir a eu beaucoup de succès, et le lendemain, un apéritif était offert avec beaucoup de gentillesse à la Municipalité qui les remercie très chaleureusement.



DIVERS

Il est rappelé que la divagation des chiens et des chats est interdite et qu'il serait regrettable que les gardes soient dans l'obligation de dresser procès-verbal aux contrevenants.

Il est également nécessaire que vous sachiez que le département de l'Isère est soumis au régime de prophylaxie que nécessite la rage. (Plusieurs cas recensés dans le département)

Donc : vaccination obligatoire pour les animaux qui du fait de leur divagation peuvent être des vecteurs de cette maladie.

(Attention !!)

TERRAIN DE FOOT

En dehors des entraînements et des matches organisés par le F.C.C. , il est absolument interdit de pénétrer sur le terrain , sous peine de poursuites.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Commissaires titulaires :

DE BELVAL Joseph
EYMIN Claude
CHARDON Renée
RIVOIRE Gilbert (à Seyssuel)
JAMAIS Roger
RICHARD Marie Antoinette

Commissaires suppléants :

PALIN Henri
SIMON André
MOUSSIER Henri (à Simandres)
PLANTIER Roger
PESCHEUX Georges
TRUCHET Marcel

PROJET DE RECUPERATION ETE 1983

-0-0-0-0-0-

Aide aux familles démunies d'Amérique latine /

Ramassage du 10 au 31 juillet

et du 21 août au 11 septembre .

Papiers, cartons, chiffons, livres, journaux,
bibelots, ferraille, métaux, vêtements, vaisselle,
meubles, jouets, matelas,

SAUF , verre, plastique, médicaments.

Une partie sera revendue et l'argent réemployé ,
l'autre partie utilisable sera distribuée.

Le ramassage sera annoncé par tract
dans les boîtes aux lettres

~~-----~~

DEMANDEURS D'EMPLOI

DEMANDEURS D'EMPLOI

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

POINTAGES 2ème semestre 1983

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

JUILLET / Lundi 18

AOUT / Jeudi 18

SEPTEMBRE / Jeudi 15

OCTOBRE / Jeudi 13

NOVEMBRE / Jeudi 17

DECEMBRE / Jeudi 15

-0-0-0-

JEUX

BONS MOTS

Entendu à la Mairie de CHUZELLE, M. le Maire incrédule écoutait son secrétaire lui raconter ce qu'il avait vu à la dernière permanence.

"Oui ! je vous assure que j'ai bien vu Saint-Pierre à la dernière permanence" expliquait M. JANET.

M. CHAINTRENE n'y croyait toujours pas. "Expliquez-vous lui dit-il ?

Et bien, il y avait ensemble au secrétariat : Pierre GEPY, Pierre CARRET, et trois autres administrés qui s'appelaient Pierre ; Ça fait bien cinq Pierre."

CHARADES

Mon premier est une note de musique,
Mon second est un pronom personnel,
On dit que mon troisième est synonyme de chance,
Mon tout est une jolie rivière de chez nous.

--:--:--:--

Mon premier est un petit rongeur,
Il faut profiter de mon second pendant qu'il est temps,
Mon dernier est très propre,
Mon tout est un hameau près d'une chapelle.

CHARADE

Mon premier est un joli oiseau
Mon deuxième est un rongeur
Mon troisième est un endroit douillet
Mon quatrième est le contraire de femme
Et mon tout est une jolie fleur.

DEVINETTE

Certain oiseau ayant un gros bec, des plumes rouges, vertes, une houppe grise sur la tête a la particularité de ne se gratter que la moitié du dos. Pourquoi ?

APPRENEZ A CONNAITRE CHUZELLES

- 1) Un hameau a le même nom qu'un fromage.
- 2) Un hameau comporte le nom d'un animal à quatre pattes.
- 3) Un hameau a le même nom qu'un des premiers présidents de la République Française.
- 4) Dans ce hameau, il y a le nom d'un arbre.
- 5) Dans ce hameau, il y a le nom d'un instrument de nettoyage.
- 6) Ce hameau a le nom d'un instrument très utile aux grands voyageurs.
- 7) Ce hameau comporte une couleur.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

-o-o-o-

TOURNIER

Gaëlle Pascale

née le 3 janvier à Vienne - 38

DE HARO

Carole Barbara

née le 13 janvier à Sainte-Colombe - 69

LIGIER DE LAPRADE

Marie

née le 5 février à Vénissieux - 69

AQBOR

Yousef

né le 25 février à Lyon 7° - 69

ROMET

Mikaël

né le 12 mars à Vienne - 38

TRAUTMANN

Aurélien

né le 3 avril à Vienne - 38

FARCIN

Gwennaël

née le 26 mai à Vienne - 38

TODARO

Amandine Emilie

née le 29 mai à Vienne - 38

M A R I A G E

-o-o-

ORTEGA

Rafaël

&

RATTON

Christiane

D E C E S
-o-o-o-o-

IGOUE

Fernand Marie Louis
décédé le 25 février à Bron - 69
à l'âge de 56 ans.

MARECHAL

Marie Louise
décédée le 3 mars à Condrieu
à l'âge de 88 ans.

THIBON

Yvonne Alice , veuve PICHOT
décédée le 22 mai à Vienne - 38
à l'âge de 79 ans

SACCUCI

Roland Mario
décédé le 23 mai à Vienne - 38
à l'âge de 31 ans

BERRUET

Louise Claudine, veuve CARRET
décédée le 8 juin à Chuzelles - 38
à l'âge de 94 ans.

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

SECRETARIAT
-o-o-o-o-

ouvert le LUNDI de 17 H 30 à 19 H 30 .

le JEUDI de 9 H à 12 H /

le VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30 .

PERMANENCES DES ELUS
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

le LUNDI : Monsieur PLANTIER Joseph, adjoint

: Monsieur FARAUULT Georges, adjoint

le JEUDI : Monsieur CHAINTREUIL Jean, Maire

le VENDREDI: Monsieur CARRET Pierre, 1er adjoint

: Madame GARDAIS Michèle, adjointe

A NOTER :
-o-o-o-

TELEPHONE MAIRIE : (74) 57.90.97

TELEPHONE GROUPE SCOLAIRE : (74) 57.90.76

TIMBRE FISCAL pour demande
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

- de CARTE NATIONALE D'IDENTITE : 100 F

- de PASSEPORT : 315 F

SOLUTIONS DES JEUX

1ère charade : La - Se - Veine = La Sévenne

2ème charade : Rat - Vie - Net = Ravinet

3ème charade : Geai - Rat - Mid - Homme = Géranium

Apprenez à connaître CHEZELLE :

N° 1) Gruyère

N° 2) Côte Renard

N° 3) Thiers

N° 4) Les Pins

N° 5) Les Brosses

N° 6) Boussolle

N° 7) Combe Eleve

Devinette : C'est parce que c'est un oiseau migrateur.
(si gratteur).

Bulletin tiré à 450 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

DEPOT LEGAL

JUIN 1983.